



## RÈGLEMENT

### Inscription

L'inscription est obligatoire avant de pouvoir suivre les cours de danse et de sport organisés par l'asbl Tous en Scène.

L'inscription peut être faite soit en ligne via notre site internet ([www.dreamon.be/tousenscene](http://www.dreamon.be/tousenscene)), soit en remettant un formulaire d'inscription à l'un de nos professeurs.

L'inscription est valable pour l'année scolaire en cours (de début septembre à fin août). La réinscription pour l'année scolaire suivante n'est pas automatique.

Toute personne qui s'inscrit à nos cours, si après appelé "élève", peut les essayer pendant 2 semaines consécutives, sans engagement. Le montant de la cotisation sera dû pour l'ensemble des cours que l'élève continue après les 2 semaines d'essai.

L'inscription aux cours ou aux activités organisés par l'asbl "Tous en Scène" est personnelle et ne peut être cédée.

Bien que l'inscription initiale se base sur l'âge de l'élève, les professeurs se réservent le droit de modifier le cours auquel l'élève est inscrit pour le mettre dans un cours mieux adapté à son niveau (tout en restant dans le même style de danse). Ceci afin de favoriser l'apprentissage de l'élève et lui permettre de mieux s'épanouir dans la discipline choisie.

### Paiement de la cotisation

Le montant de la cotisation annuelle à payer par un élève dépend du nombre d'heures de cours par semaine qu'il décide de continuer à suivre après les 2 semaines d'essai. Le montant de cotisation annuelle à payer en fonction du nombre d'heures de cours par semaine est disponible sur la page des tarifs sur notre site internet ([www.dreamon.be/tousenscene](http://www.dreamon.be/tousenscene))

Le paiement de la cotisation annuelle complète devra être effectué par virement sur le compte de l'asbl Tous en Scène au plus tard 30 jours après le 1er cours d'essai.

Si passé ce délai, la cotisation annuelle d'un ou plusieurs cours n'a pas été payée, le montant des cotisations annuelles de chaque cours pour lequel nous n'avons pas reçu le paiement sera augmenté de 15€.

Si pour un ou plusieurs cours, la cotisation n'est toujours pas payée 2 mois après le 1er cours d'essai, l'élève ne sera plus autorisé à participer à ces cours.

Sauf cas exceptionnel, attesté par un certificat médical et accepté par le conseil d'administration, aucun remboursement en tout ou en partie de la cotisation ne pourra être effectué.

Le cours de zumba adulte est le seul qui permet un deuxième mode de paiement. Uniquement pour ce cours, il est possible d'acheter une carte de 10 séances et de déduire de cette carte uniquement les cours auxquels l'élève se présente.

Les cartes peuvent être achetées auprès du professeur. Le prix d'une carte de 10 cours est disponible sur la page des tarifs sur notre site internet ([www.dreamon.be/tousenscene](http://www.dreamon.be/tousenscene))

Les élèves qui paient via une carte de 10 séances présenteront spontanément leur carte lors de leur arrivée au cours.

Les cartes sont personnelles, ne peuvent être cédées à une autre personne et ont une validité d'un an après l'achat.

Aucun remboursement des cours non utilisés sur une carte ne sera effectué.

### Assurance obligatoire

L'assurance annuelle obligatoire est à payer en même temps que la cotisation annuelle. Le montant de l'assurance est disponible sur la page des tarifs sur notre site internet ([www.dreamon.be/tousenscene](http://www.dreamon.be/tousenscene))

Pour les élèves qui suivent le cours de zumba et optent pour un paiement via l'achat de carte, le montant de l'assurance devra être payé au plus tard avant le 3ème cours de l'année scolaire.

L'assurance couvre les blessures que l'élève pourrait se faire pendant les cours ainsi que pendant les stages et autres activités organisées par l'asbl Tous en Scène.

En s'inscrivant, l'élève certifie qu'il est en bonne santé et qu'aucune raison médicale connue ne l'empêche de faire une activité sportive.

Il est interdit à l'élève de fréquenter les cours lorsqu'il est atteint d'une maladie contagieuse ou lorsqu'il souffre d'une blessure qui pourrait être aggravée par la pratique du sport.

### ***Comportement attendu***

La pratique du sport doit se faire dans un esprit de camaraderie et de respect.

Le comportement et la tenue vestimentaire des élèves devront être appropriés au cours, sans quoi le professeur pourra lui refuser de rester au cours.

L'assiduité des élèves est souhaitée. Toute absence et toute arrivée tardive sera signalée et justifiée préalablement au professeur.

Pour éviter les accidents envers lui-même et les autres, l'élève ne portera pas de bijoux (montre, boucles d'oreille longues...) lors des cours.

Toutes nos salles ont des poubelles. L'élève veillera à y jeter ses déchets. Il respectera les lieux et veillera à ne pas endommager le matériel qui s'y trouve.

Il est strictement interdit de fumer dans les salles où nous donnons cours.

Les animaux ne sont pas admis dans nos salles.

### ***Participation aux spectacles***

Les dates des spectacles sont connues et disponibles sur notre site internet dès la reprise des cours pour la nouvelle saison (septembre).

Tous les cours organisés par l'école de danse Tous en Scène participent aux spectacles, sauf les cours de zumba, de stretching et de pilates.

Par défaut, à part pour les cours cités ci-dessus, tous les élèves inscrits aux cours participent aux spectacles.

Si l'élève ne désire pas participer aux spectacles, il avertira le professeur dès le début de l'apprentissage des chorégraphies. Dans ce cas, l'élève pourra continuer à participer au cours mais il est au courant que la majorité de l'heure de cours sera utilisée pour la préparation du spectacle.

Les élèves qui s'absentent à plus de 3 cours (sans être couverts par un certificat médical) entre le 1er janvier et la date des spectacles pourraient se voir refuser la participation à ceux-ci par le professeur.

Les chorégraphies restent la propriété intellectuelle des professeurs. Aucune exécution (totale ou partielle) ne peut être faite en public sans l'accord des professeurs.

Le coût du costume (un costume par cours suivi) est à charge des élèves (voir informations données lors de l'inscription). Le montant pour l'achat du costume devra être donné aux professeurs au moins 3 mois avant le premier spectacle annuel. Tous les élèves qui n'auront pas donné suffisamment tôt le montant pour l'achat du costume pourront se voir refuser la participation au spectacle.

### ***Stage et workshop***

Les stages et workshops suivent les mêmes règlements que les cours concernant le comportement attendu, la perte et le vol ainsi que le respect de la vie privée et le droit à l'image

### ***Perte / Vol***

Les élèves sont responsables de leurs effets personnels. L'asbl Tous en Scène décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol.

### ***Respect de la vie privée et droit à l'image***

Vos données personnelles sont confidentielles et nous mettons tout en œuvre pour en assurer leur protection.

Nous souhaitons continuer à échanger de l'information avec vous sur tout ce qui concerne notre école de danse. Ces informations peuvent être :

- les news-letters, une enquête, sondage, demande de satisfaction, ventes diverses...
- les courriers annonçant l'organisation des cours, des répétitions, des galas, des stages, des workshops...
- les informations propres à l'élève concernant le choix des cours, l'inscription en ligne, le paiement de la cotisation, le paiement des costumes, le suivi des cours.

En s'inscrivant au cours, l'élève (ou la personne responsable pour les élèves mineurs) donne son accord pour recevoir de notre part les informations ci-dessus.

L'élève (ou les personnes qui en sont responsables si l'élève est mineur) accepte que les photos, vidéos et autre média pris lors des cours, spectacles, stages et autres manifestations soient utilisés à des fins promotionnelles au bénéfice de l'asbl Tous en Scène, et ce, y compris après la fin de l'année scolaire pour laquelle l'élève est inscrit.

### ***Acceptation de ce règlement***

L'inscription et la participation au cours sont considérées comme acceptation de ce règlement  
Ce règlement est disponible sur notre site internet.

Une copie se trouve au verso des feuilles d'inscription papier.

Lors de l'inscription via notre site internet, l'inscription ne peut être sauvée que si la case indiquant que le règlement a été lu et accepté est cochée par la personne qui réalise l'inscription.